Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le



ID: 039-200063212-20221108-2022_41-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU JURA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2022-41

En exercice 18

Présents 13

13

Séance du 8 novembre 2022

Votants 14

Votants 14

<u>Date de la Convocation</u>

31/10/2022

Date de l'affichage

31/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, et le huit novembre,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune.

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération Adhésion du SIVOS de Sellières au SICOPAL

<u>Présents</u>: Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Nelly GUICHARD, Anthony

LAINE, Claudine MARCHAND, Jean-Louis ROCHET.

Absents: François-Damien GROS, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG,

Isabelle PACOU, Irène ROUCHE (pouvoir à B. MONNET).

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire expose que le SIVOS de Sellières, par délibération en date du 18 mai 2022 a demandé l'adhésion au SICOPAL.

Par délibération en date du 11 octobre 2022, le SICOPAL a accepté à l'unanimité la demande d'adhésion du SIVOS de Sellières.

En tant que membre du SICOPAL, la commune doit se prononcer sur l'admission de ce nouveau membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'adhésion du SIVOS de Sellières au SICOPAL.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE le 8 novembre 2022
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire MONNET Bright